



Redevance des Ordures Ménagères

Année 2023

Fiche de réclamation

Contact :

CDC CŒUR DE BERRY
13 RUE DES TOURS
18120 LURY-SUR-ARNON
coeurdeberry@orange.fr
Tél. : 02 48 51 13 73

COORDONNEES DE LA PERSONNE QUI A RECU LA FACTURE DE LA REDEVANCE

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

COMMUNE :

Tél. :

Mail :

Facture n° :

COORDONNEES DE LA PERSONNE QUI EFFECTUE LA RECLAMATION (si différente ou nouvelle adresse)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

COMMUNE :

Tél. :

Mail :

JUSTIFICATIFS DEMANDES EN FONCTION DU CHANGEMENT DE SITUATION

VOTRE COMPOSITION DU FOYER CHANGE (résidence principale)

Foyer 1 personne Foyer 2 personnes Foyer 3 personnes Foyer 4 personnes et +

Au lieu de : _____ à compter du : _____

Justificatif(s) demandé(s) : justificatif du nouveau domicile de la personne partie / acte de décès / certificat d'internat / état de présence EHPAD / avis d'impôts ou de non-imposition

Garde alternée : nombre d'enfants concernés = _____ à compter du : _____

Justificatif demandé : copie du jugement de séparation/divorce

VOUS ETES LOCATAIRE(S) : VOUS AVEZ DEMENAGE / EMMENAGE (rayez la mention inutile)

Justificatif demandé : état des lieux d'entrée - de sortie / bail de location

VOTRE HABITATION EST VIDE DE TOUT MEUBLE ET INHABITEE

Justificatif demandé : attestation de la commune

VOTRE HABITATION EST DEVENUE UNE RESIDENCE SECONDAIRE / UNE RESIDENCE PRINCIPALE

Justificatif demandé : justificatif de domicile de la résidence principale (de la date du changement) / avis d'imposition / attestation d'assurances

VOUS ETES UN PROFESSIONNEL, VOUS AVEZ CESSÉ VOTRE ACTIVITÉ

Justificatif demandé : attestation de la chambre des métiers

VOUS ETES UN PROFESSIONNEL, VOUS AVEZ UN PRESTATAIRE DE COLLECTE

Justificatif demandé : contrat du prestataire de service

IMPORTANT :

- ◆ Pour être recevable, toute déclaration de changement de situation doit être établie à l'aide du présent formulaire ET du ou des justificatifs(s) correspondant(s).
- ◆ Toute demande de remboursement partiel ou total de la redevance doit également être accompagnée d'un R.I.B.
- ◆ Votre demande ne suspend pas le délai de paiement.
- ◆ Un dossier incomplet ne sera pas traité.
- ◆ **La date limite de réception des réclamations est fixée au 31 octobre 2023, date du cachet faisant foi.**
- ◆ **BADGE D'ACCES A LA DECHETTERIE :**

En cas de départ de votre logement (vente, sortie de location,...) ne pas oublier de renvoyer le badge d'accès à la déchetterie à la Communauté de communes, en cas de non restitution du badge vous serez redevable de la somme de 30€

Informations complémentaires ✍ :

Fait, le _____,

Signature